

FO a dénoncé les conditions scandaleuses de la rentrée 2025 (lire la déclaration FO au CSA 27) : 35 suppressions de postes envisagées pour une baisse d'effectif annoncée moins importante que l'année précédente !

La Directrice académique, Mme Moncada, a confirmé que la préparation de rentrée dans les collèges de l'Eure ne tenait pas compte des annonces faites par Mme Borne d'annulation des 4000 suppressions de postes. Cela confirme l'analyse de FO selon laquelle ces annonces sont une diversion destinée à poursuivre et accroître les suppressions de postes dans les collèges et les lycées.

Le calendrier 2025

En préambule, FO a dénoncé le calendrier de cette préparation de rentrée 2025 qui aboutit à ce que des commissions permanentes se tiennent le jour même du CSA et même que des CA soient prévus dès le lendemain. Ce qui signifie que les convocations sont parties il y a 10 jours et que les équipes ont été consultées à la va vite. Le calendrier fait fi des instances puisque les DHG ont été dévoilées depuis la semaine précédente et que les opérations vont bon train pour faire accepter l'inacceptable : des compléments de service multiples, des suppressions d'enseignements optionnels (exemple du collège de Val d'Hazey où la fermeture du grec a été décidée et annoncée unilatéralement par le principal). C'est une atteinte au travail des élus au CA et des organisations syndicales qui compromet gravement la suite des opérations de carte scolaire.



Résultat, dans les collèges, les conseils pédagogiques et les CA sont convoqués précipitamment sans laisser aux personnels le temps de s'organiser pour se défendre contre la dégradation que l'on tente de leur imposer. La construction de la rentrée 2025 dans les collèges de l'Eure se résume à une tambouille interne où l'on déciderait ce que l'on sacrifie au nom de la mise en place des groupes de niveaux : groupes en sciences, enseignements optionnels, langues vivantes, etc. Les chefs d'établissements doivent remonter les DHG pour la rentrée de février. Ce qui ne change rien puisque l'on n'a pas l'intention de revenir travailler pendant les vacances et eux non plus !

Les règles de répartition des moyens alloués aux collèges

En apparence, elles sont les mêmes que l'année dernière mais en réalité elles ne s'appliquent plus partout de la même façon !

En effet, la DASEN n'a pas contesté l'analyse de FO (lire la déclaration jointe) expliquant comment l'inspection académique a procédé pour retirer plus de moyens aux collèges de l'Eure alors que la baisse démographique invoquée est moins importante que prévue. En effet, la baisse démographique invoquée reste faible dans le second degré.

FO a démontré que la baisse prévue des effectifs à la rentrée 2024 avait été surestimée, ce qui avait permis à l'inspection académique de supprimer des postes et des moyens. FO a dénoncé le fait que cette année l'IA recommençait la même opération mais à grande échelle !

Suite à nos interventions, l'inspection académique a reconnu que "la facture d'emplois à rendre pour l'académie de Normandie" était "assez conséquente". Pour la deuxième année consécutive, le département de l'Eure paie un lourd tribut en terme de suppressions de postes.

—> **Conclusions :**

1- Il ne faut pas hésiter à contester les prévisions d'effectifs de la DSDEN27 que l'on vous annonce dans les commissions permanentes et dans les CA. Les chefs d'établissement eux-mêmes sont nombreux à les contester.

2- Il faut préparer les demandes d'audience à la DSDEN et les argumentaires pour demander les moyens nécessaires. Comme chaque année la DSDEN a provisionné une réserve pour faire des ajustements. FO vous accompagnera dans la préparation et dans l'audience.

3- Rien n'est joué. L'essentiel pour sauver les postes, les groupes, les enseignements va se décider avant le prochain CSA prévue le 25 mars consacré à la carte scolaire (ouvertures / fermetures de postes).

4- L'enjeu est la bataille à engager pour la non application de la réforme choc des savoirs, son retrait et la restitution des moyens qu'elle supprime.

5- Réunissez les collègues en heure d'info syndicale (vu l'urgence, vous pouvez demander que les délais soient raccourcis).

Prévisions d'effectifs

L'inspection académique justifie la baisse de la DHG départementale par une prévision de baisse d'effectif de 510 élèves en collège et 15 élèves en SEGPA. FO a contesté cette baisse d'effectif exagérée.

Le taux d'HSA reste stable à 8,99%. Dans les collèges de l'Eure, le poids des HSA reste plus important que dans les autres départements normands. Ce taux important contribue à supprimer les postes.

La répartition des moyens pour chaque DHG

En 6^{ème} : 25h (horaire d'enseignement obligatoire) + 3h de marge au lieu de 4h cette année.

C'est un des tours de passe-passe de la DASEN ! Elle retire de la classe et de l'établissement, qui auraient dû la recevoir, la 29e heure due aux élèves de 6^{ème}. Et elle la verse dans le « pot commun » de la marge départementale. Cela représente 269h pour l'ensemble des collèges. Ce qui signifie que certains ne recevront rien et d'autres davantage.

L'heure de technologie supprimée en 2023, puis transformée en heure d'approfondissement, puis en groupes de besoin à la rentrée 2024, servirait en 2025 à financer la marge départementale, autrement dit l'arbitraire local. Par ces opérations, des horaires nationaux seraient laissés à l'appréciation de la DASEN. Ce qui explique que les règles sont les mêmes mais qu'elles ne s'appliquent pas partout pareil !

—> **il faut donc demander dans votre collège à combien d'heures correspond la marge départementale.**

En 5^e, 4^e, 3^e : 26h + 3h de marge.

La dotation de base calculée à la structure est complétée par

- une « dotation qualitative » en fonction du nombre de boursiers taux 3, de l'IPS (indice de position sociale) et de l'indice d'éloignement géographique. N'est pas communiquée depuis sa création.
- une dotation spécifique pour les dispositifs académiques en place dans l'établissement (ULIS, UPE2A, classes relais)
- les heures de décharges statutaires dont le volume reste inchangé (UNSS, labo, décharges, chorale, services partagés).

—> **Il faut donc demander dans votre collège à combien d'heures correspond la « dotation qualitative ».**



Les seuils

Ils restent à 25 en REP et 23 en REP+. Pour les autres collèges, 28 en 6^e et 30 dans les autres niveaux.

La marge départementale

Elle est de 656 h (contre 561h cette année et 330 l'année précédente) pour les 55 collèges. Elle ne cesse d'augmenter au détriment des horaires nationaux. C'est symptomatique d'une autonomie croissante, le contraire du droit à l'égal accès à l'instruction.

Elle a été répartie dans les collèges selon les critères suivants pour aider à la mise en place des groupes de niveau, sans pour autant suffire à créer tous les groupes nécessaires :

- 1- la proportion d'élèves en difficulté en 6^e et 5^e
- 2- l'indice de position sociale (qui remplace les CSP)
- 3- l'écart par rapport aux seuils maximum d'élèves par classe (plus l'effectif s'approche de 30 élèves / classe (28 en 6^e), plus la « compensation » est importante).

Dans ce cas, l'Inspection académique retire moins de moyens que la baisse d'élèves ne leur permettrait de le faire. « L'accompagnement » apporté par l'inspection académique n'a pas été communiqué lors du CSA cette année. Cela fait partie des nombreuses zones d'ombre de cette carte scolaire. Dans les DHG 2024 elle variait de 4 à 19h selon les établissements. Certains collèges avec les mêmes prévisions d'effectifs que cette année conservent la même DHG, d'autres perdent des heures alors qu'ils devront accueillir plus d'élèves !

IMP et PACTE

L'inspection académique n'a pas communiqué l'enveloppe ni la répartition des IMP ni celles des Pactes. La DASEN affirme qu'elle n'a pas été répartie par académie pour l'instant.

ULIS

L'IA prévoit d'ouvrir 5 ULIS supplémentaires (on passerait de 45 à 50, l'objectif de l'IA étant d'avoir une ULIS par collège en 2026) dans les collèges suivants : Le Val-d'Hazey ; La Saussaye ; Louviers Les Fougères ; Routot et Romilly sur Andelle. Les ULIS sont dotées à hauteur de 21H.

L'inspection académique augmente une nouvelle fois le seuil en le passant de 12 à 14 élèves par collège.

—> **Interrogez votre chef d'établissement au plus vite pour savoir s'il a bien compté les élèves d'ULIS dans la prévision de chaque niveau. Certains chefs d'établissement continuent à dire qu'ils ne comptent pas dans les effectifs, c'est faux !**

—> **Informez-nous si l'effectif de l'ULIS de votre collège dépasse 14 élèves.**

SEGPA

FO a dénoncé la fermeture de deux classes de 6^{ème} SEGPA et la baisse programmée d'effectif en 6^{ème} SEGPA dans 5 collèges. Les classes de 6^e SEGPA sont prévues à 6 ou 9 élèves alors que nous avons constaté que bien souvent 16 élèves étaient présents à la rentrée.

—> **FO a demandé le rétablissement de la capacité d'accueil à 16 et le maintien de toutes les classes de SEGPA. La plus grande vigilance s'impose. Dans les commissions d'affectation, il ne faut pas se laisser imposer la prévision de l'inspection académique. La prévision ne doit pas fonctionner comme une limitation puisque les moyens sont donnés à chaque SEGPA pour les 4 niveaux à 16 élèves.**

—> **Communiquez-nous le nombre de dossiers de candidatures de SEGPA en attente pour la SEGPA de votre établissement.**

Les ajustements

FO a dénoncé que les ajustements opérés en juin se font essentiellement en HSA. Chaque année nous constatons que certains postes n'auraient pas dû être fermés car les effectifs avaient été sous-évalués par l'inspection académique. Or une fois le CSA **départemental** consacré à la carte scolaire passé (le 25 mars 2025), il n'est plus possible d'annuler ces fermetures !

—> **Conclusion, si vous contestez la DHG, les moyens alloués à votre collège, les prévisions d'effectifs, préparez dès maintenant une demande d'audience auprès de l'inspection académique et votre délégation.**

A savoir : une réserve départementale est prévue pour faire ces ajustements. Son volume est le même que cette année, soit environ 290 heures. Le secrétaire général a bien précisé que la DSDEN ne rendait jamais d'heures au rectorat, que toutes les heures étaient consommées, il ne faut donc pas hésiter à en réclamer !

Compléments de service

FO est intervenue pour demander que les collègues en complément de service ne se voient pas imposer 2 HSA dans l'établissement où leur poste est implanté. Il faut savoir que l'heure d'allègement de service pour poste partagé peut être comptabilisée dans votre service,

L'inspection académique a dit que la DOS accompagnait les chefs d'établissement pour que les décharges soient versées en heures postes et non en HSA.

—> Alerte le SNFOLC si l'on tente de vous imposer des HSA alors que vous êtes en complément de service ou bien si on vous explique que l'heure de décharge pour service partagé ne peut pas être comptabilisée dans vos heures poste. C'est la DSDEN qui la doit la financer, elle ne doit pas être prise sur la DHG du collège. Le syndicat interviendra pour vous défendre.

Matériel pédagogique

FO est intervenue pour dénoncer l'absence de financement du matériel pédagogique dans certains établissements où les crédits pédagogiques sont à zéro dans le budget 2025! FO demande que les établissements puissent prendre sur la DGF ou les fonds de roulement pour acheter le matériel pédagogique, bien que le Conseil départemental refuse de le financer, au titre que les 20€ par élève du fonds de soutien à la politique éducative doivent servir à organiser des projets culturels, des sorties, etc.

Les délégués FO au CSASD27

Claire Mabile, Isabelle Romain, Marie Bennetot, Nicolas Patout, Laurent Baussier

snfolc27@orange.fr

<https://site.snfolc27.fr>

02 32 33 01 11